



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/12

Reçu en Préfecture le : 28/09/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 septembre 2012
D-2012/481

Aujourd'hui 24 septembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40); Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h05)*

Excusés :

Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Chafika SAILOUD, Madame Béatrice DESAIGUES

**Soutien au développement du commerce, de l'artisanat
et des services de la Ville de Bordeaux. Actions menées
par les associations de commerçants et artisans.
Demandes de subventions. Décision. Autorisation.**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement du commerce et des activités artisanales et de services, la Ville de Bordeaux apporte un soutien financier aux associations de commerçants et d'artisans pour leurs projets d'actions ou d'animations.

Vous trouverez, ci-annexés, les descriptifs et budgets prévisionnels des projets d'actions ou d'animations présentés par les associations de commerçants et artisans pour lesquels les associations pourraient bénéficier des subventions municipales suivantes :

Porteurs	Actions	Dates	Budgets prévisionnels TTC	Subventions de la Ville
Association des commerçants de la Galerie des Grands Hommes	Anniversaire de la Galerie des Grands Hommes	1er au 27 octobre 2012	19 822,43	2 500,00
Association la Ronde des Quartiers de Bordeaux	Charte éco commerçants-artistes et grille d'auto-évaluation de l'accessibilité des commerces	2012	23 768,00	7 000,00
TOTAL			43 590,43	9 500,00

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à décider le versement des subventions suivantes :

Association des commerçants de la Galerie Commerciale des Grands Hommes	2 500 €
Association la Ronde des Quartiers de Bordeaux	7 000 €

dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 94 - nature 6574).

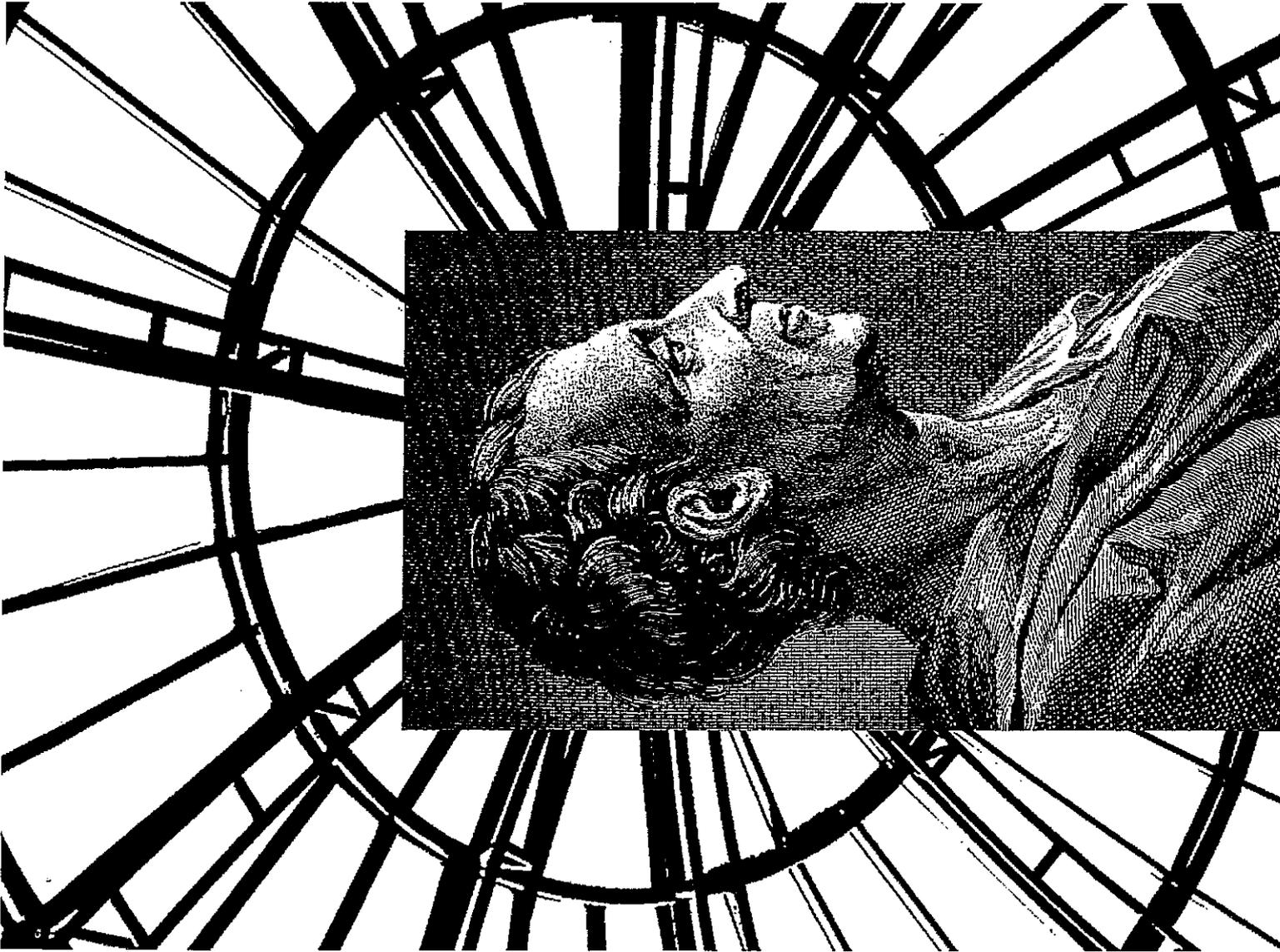
Ces subventions seront versées sous réserve de la signature du contrat d'opération correspondant, de la fourniture de toutes les pièces justificatives par les présidents d'association et de l'obtention de toutes les autorisations administratives, réglementaires et sécuritaires pour les actions qui le nécessitent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Charles BRON



Exposition
Galerie des Grands Hommes

MONTESQUIEU S'EXPOSE


LES
Grands Hommes
Au cœur de Bordeaux

faboulart

Galerie des Grands Hommes

Montesquieu s'expose

Contexte :

Suite au large succès rencontré par l'exposition des 20 ans de la Galerie des Grands Hommes à l'automne dernier, mais également à celui de l'exposition Michel Le Collen sur le Bassin d'Arcachon, l'Association de la Galerie des Grands Hommes souhaite organiser un nouvel événement culturel et proposer cette fois aux Bordelais de venir à la rencontre de l'un des Grands Hommes qui anime les rues de ce quartier : Montesquieu.

Cette année, la nouvelle exposition est réfléchie comme une réponse à celle de l'année précédente, dans son aspect à la fois culturel et historique, mais également en regard avec les prochaines années, car nous souhaiterions faire de ces expositions culturelles automnales, un véritable rendez-vous annuel.

Son concept est le suivant : mettre en lumière, chaque année, et successivement, l'un des grands Hommes qui prête son nom aux rues adjacentes de la Place et de la Galerie des Grands Hommes.

De cette manière, nous pouvons proposer aux Bordelais un regard nouveau sur ces illustres personnages, en montrant leur importance sur la ville de Bordeaux, leur action, leur présence, les signes de leur passage, mais aussi y associer la rue concernée.

Cette année, nous souhaiterions donc intégrer la Rue Montesquieu à notre événement et réfléchir ensemble aux moyens les plus efficaces de mettre en avant, tant la Galerie que la rue, et par la même occasion, animer le quartier et y créer un dynamisme commercial.

Animation de la Galerie

Mise en place d'une exposition

Le support : une exposition initiatique autour de la Galerie. En collaboration avec la mairie de Bordeaux, la Bibliothèque municipale, les Archives municipales, la Mémoire de Bordeaux et le Château de la Brède, un parcours initiatique retraçant l'impact de Montesquieu sur sa ville sera mis en scène autour d'une exposition au sein de la Galerie.

Les éléments iconographiques seront imprimés, de la même manière que l'année précédente, sur des toiles tendues dans un format d'exception afin de les mettre au maximum en valeur.

Les éléments rédactionnels seront imprimés sur des modules en carton de façon à être aisément lus par les passants

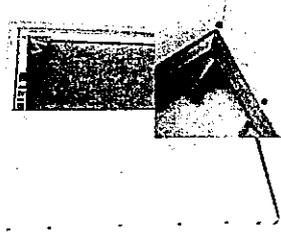
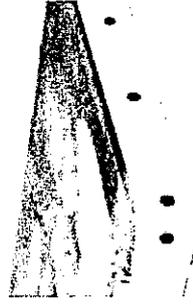
L'ensemble de ces éléments peuvent être ainsi mis en scène élégamment et chronologiquement sur toute la circonférence de la Galerie, du côté des garde-corps.

De cette manière, l'exposition permet d'habiller l'étage entier. Elle crée une "promenade" fluide, invitant les passants à découvrir, de façon simple, un personnage central de l'histoire de France et de Bordeaux.

Esthétiquement, les toiles suspendues sur les grilles d'exposition permettent une nouvelle fois de métamorphoser la Galerie commerçante en Galerie d'art.

Support de Communication

Exposition photos / photos sur toile / écrits

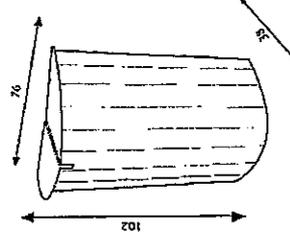
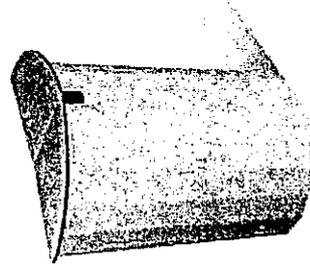


Impression de photos sur toiles tendues

Photos imprimées sur une toile grâce à un traceur numérique au rendu photo haute qualité, 350 grammes, et montées sur châssis en bois.

Formats : 30x40 cm, 40x60 cm, 80x80 cm, 100x150 cm

Entre 30 et 45 toiles



Impression du rédactionnel sur modules en carton blanc
Éléments imprimés sur le dessus du module en carton

Formats : 102x76x38

Entre 20 et 30 modules

Animation de la Rue Montesquieu

Le support : des stickers à l'image de l'exposition, collés aux vitrines

En accord avec les commerçants de la Galerie et de la rue Montesquieu, des stickers aux formats de chaque vitrine et aux couleurs de l'exposition seront collés sur le bas des devantures, afin de rappeler la manifestation, sans altérer pour autant les vitrines et leur but commercial.

L'intérêt de ce support est d'être moderne, élégant, pratique et très simple à retirer. Il est imprimé aux couleurs des éléments sélectionnés par nos soins et peut être découpé à la silhouette.

Il est essentiel de proposer aux boutiques de la rue un intérêt commercial permettant à chacun de dynamiser

Support de Communication

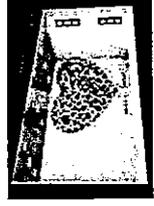
Stickers photos

Les différents types de stickers

Stickers mono ou multi-couleurs

- taille format et sens personnalisés
- 24 couleurs de vinyles
- mat ou en brillant
- Velléda blanc
- Vinyle ardoise noir
- Phosphorescent (beige clair de jour et luminescent la nuit)
- Dépoli ou vitrophonie
- Doré ou Argenté

Tous ces vinyles adhésifs sont teintés dans la masse avec une colle translucide, idéal pour les fenêtres, les vitres, les baies vitrées, les miroirs... et les vitrines.



Information au Grand Public

Communiquer auprès de la presse locale

Le support: Un dossier de presse

L'organisation d'une manifestation à la fois culturelle et commerciale au cœur de Bordeaux n'est pas un événement anodin ou banal. C'est une initiative exceptionnelle.

La presse ne peut que s'intéresser à un tel "événement". Mais pour cela, il faut qu'elle en soit informée.

Le dossier et son communiqué sont les supports où seront rassemblées toutes les informations liées à l'événement : rappel des éléments historiques, détail des manifestations organisées à cette occasion, communication sur l'offre promotionnelle...

Objectifs du dossier de presse : Relayer l'information dans toute la presse locale et auprès des Bordelais

- recenser l'ensemble des informations liées à l'événement ;
- relayer l'information via les supports médiatiques tels que la presse écrite, télé, radio, mais aussi via le web.
- donner aux journalistes la matière pour rédiger directement un article ou se rapprocher de l'association pour une rencontre et un entretien ;

=> À terme, informer le grand public de l'organisation d'un tel événement.

Support de Communication

Communiqué + dossier de presse numériques

A l'attention de...

Bordeaux le 23/05/11

Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.

Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.

Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.

Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.

Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.

Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.

Lorem ipsum

Cecl est un faux texte. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page. Cecl est un faux ayant pour but d'illustrer une page.

Conception d'un communiqué
Conception d'un dossier
Envoi personnalisé par email, nominativement, aux journalistes de la presse locale.

**BUDGET PREVISIONNEL
GALERIE DES GRANDS HOMMES
MONTESQUIEU S'EXPOSE
octobre 2012**

DEPENSES	RECETTES
EXPOSITION	
Travail de recherche et sélection de Documents	3 500,00 €
Droits d'Exploitation et Numérisation	1 500,00 €
Impression des Toiles Photos	5 381,89 €
Fabrication des Modules en carton	2 861,43 €
Impression des stickers pour les vitrines	4 596,00 €
COMMUNICATION	
Kakemonos	1 418,56 €
Affiches	564,55 €
TOTAL	19 822,43 €
	Association des commerçants
	17 322,43 €
	Mairie de Bordeaux
	2 500,00 €
	19 822,43 €



« Charte Eco Commerçants & Artisans »

La charte a pour objectif de renforcer les actions des commerçants bordelais en faveur de l'environnement et pour ambition de faire des commerçants de la ville de Bordeaux un exemple national. La Charte fait suite à un premier engagement, signé en 2007, qui avait permis à plus de 300 commerçants et artisans de mettre en œuvre des mesures éco-responsables comme l'utilisation d'ampoule basse consommation ou encore des sacs respectueux de l'environnement.

Adaptation des commerçants et artisans aux nouveaux modes de consommation

La Charte éco commerçants et artisans lancée en 2012 par la Ronde des Quartiers permettra aux commerçants et artisans de s'adapter aux nouveaux modes de consommation. En effet, elle les incitera à prendre les mesures en faveur du développement durable qui tiennent compte de chaque activité (par exemple, une mesure d'économie d'eau pour les restaurateurs, tandis que les commerçants dans le textile devront mettre en place une temporisation de l'éclairage). Un système de reconnaissance récompensera les commerçants et artisans les plus éco-responsables, instaurant ainsi, une dynamique efficace.

Une charte avec un large champ d'action

La Ronde des Quartiers de Bordeaux compte aujourd'hui plus de 800 adhérents, et la « Charte éco commerçants & artisans » sera accessible à tous les types de commerces adhérents, autant le commerce de proximité que les grandes enseignes en passant par les restaurateurs. Cette charte est un outil indispensable dans la transformation de la ville, car elle donne à tous les commerçants et artisans les moyens de faire du développement durable.

Cette « Charte éco commerçants & artisans » est un plus et une opportunité pour nos commerces. La Ronde des Quartiers de Bordeaux et la Ville de Bordeaux, s'engagent donc à la mettre en place et à la faire vivre pour une ville durable.



CHARTRE ECO

Commerçants & artisans
2012

Sommaire

Introduction

- I. **Les mesures phares**
 - a. Les ampoules basses consommation
 - b. Le tri sélectif
 - c. La sensibilisation au contact des personnes sourdes et/ou malentendantes

- II. **Les mesures par typologie**
 - a. Les restaurateurs
 - b. Les services
 - c. Les commerçants et artisans

- III. **Généralités et mise en place**
 - a. Fonctionnement et politique de la « Charte éco commerçants & artisans »
 - b. Importance et aspects de la communication
 - c. Cas particulier : Les enseignes

Conclusion

Introduction

La « Charte éco commerçants & artisans» lancée en 2007 poursuivait un but de sensibilisation auprès des commerçants, cette charte a eu un certains succès car 38% des adhérents de La Ronde des Quartiers ont accepté de mettre en place au moins une des 10 mesures proposées.

La « Charte éco commerçants & artisans» 2012 n'est pas une simple relance de celle de 2007 mais constitue bien une évolution. En effet, la phase de sensibilisation au développement durable a bien avancé en France puisqu'en 2009, 72% des Français considéraient que le développement durable est « une idée nouvelle qui va vraiment changer la manière de produire et de consommer pour le bien de tous » (étude de 2009 du Comité 21). La « Charte éco commerçants & artisans» 2012 aura donc bien pour objectif d'aller plus loin dans les actions à mener en lançant une vraie dynamique de développement durable. Un deuxième objectif incombe à cette charte, elle doit permettre aux commerçants de s'adapter à la nouvelle « demande verte » des consommateurs et ainsi améliorer leur offre commerciale.

Dans ce cadre, la « Charte éco commerçants & artisans» conduira à la mise en place d'un « label indicatif » constitué de 3 mesures phares, elle se verra déclinée, dans un deuxième temps, verticalement et horizontalement :

- Verticalement, par un système de gratification lié au nombre de mesures adoptées.
- Horizontalement, à travers une typologie de commerces bien définie.

Pour générer une dynamique efficace de développement durable, la communication se devra d'être effectuée sur 2 niveaux : auprès des commerçants et auprès du public Bordelais. Pour ainsi donner une valeur en termes d'image au « label indicatif ».

I. Les mesures phares

Ces mesures ont pour but d'impliquer un maximum des commerçants adhérents à La Ronde des Quartiers de Bordeaux dans la « Charte éco commerçants & artisans », elles se doivent donc d'être simples, faciles à réaliser et adaptables à tous commerces.

a. Les ampoules Basse Consommation



L'éclairage est une source non-négligeable de consommation électrique et ce dans tous les commerces, il paraît donc pertinent de diminuer cette consommation à travers le remplacement des ampoules dites classiques (ampoules à incandescence) par des ampoules basses consommation. A noter que les ampoules BC (Basse Consommation) souffrent de certains à priori sur leur efficacité lumineuse, il s'agira donc sur ce point d'insister sur la communication auprès des commerçants sur les solutions d'éclairage BC efficaces.

b. Le tri sélectif



Le tri sélectif bien que bien mis en place par la ville de Bordeaux n'est généralement fait qu'en partie par les commerces, encore beaucoup de papiers finissent dans la corbeille et donc le tout-venant. Il semble donc nécessaire de finaliser cette démarche par le biais de la « Charte éco commerçants & artisans ». C'est une mesure facile à mettre en place et pourtant essentielle. Il pourrait être utile de rappeler aux commerçants la démarche à suivre pour faire correctement son tri sélectif.

c. La sensibilisation au contact des personnes sourdes et/ou malentendantes



La problématique de communication auprès du public sourd et/ou malentendant est une vraie préoccupation pour les commerces de Bordeaux. En effet, la population sourde et/ou malentendante est très importante dans Bordeaux et ses environs (300.000 sourds et/ou malentendants en Aquitaine et 3 instituts de sourds en Gironde). De plus, les commerçants Bordelais affirment avoir, plusieurs fois dans l'année, des clients sourds et/ou malentendants. Pour répondre à cette problématique La Ronde des Quartiers de Bordeaux travaille à la mise en place d'un lexique afin que les commerçants puissent échanger en Langue des Signes Française (LSF) avec ce public, tout cela dans un esprit d'ouverture. La « Charte éco commerçants & artisans » devrait pouvoir appuyer cette démarche et inciter les commerçants à s'ouvrir à ce public trop souvent oublié.

II. Les mesures par typologie

La déclinaison de la « Charte éco commerçants & artisans» en typologie de commerçants est pertinente car elle permet d'instaurer une vraie dynamique intra-sectorielle, elle répond également à des problématiques de Développement durable plus spécifiques.

a. Les restaurateurs



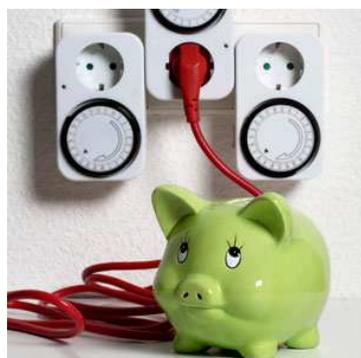
Mettre en place un dispositif pour économiser l'eau, les restaurateurs ont une problématique particulière en ce qui concerne la gestion de l'eau car leurs structures sont très consommatrices d'eau. De plus, leurs eaux usées nécessitent des traitements spéciaux réglementaires.

Proposer 10% de produits bio, cette action s'adapte de très bien aux métiers de bouche, elle a pour objectif de permettre aux restaurateurs de s'aligner sur la nouvelle demande verte de façon progressive en commençant par proposer un minimum de 10% ou plus de produits issus de l'agriculture biologique.



Proposer 10% de produits locaux, la problématique des émissions de gaz à effets de serres et la hausse continue des prix du pétrole invite largement les métiers de la restauration à trouver des fournisseurs locaux. De plus, cette mesure aura pour effet de promouvoir le développement agricole local.

Améliorer l'ergonomie du lieu de travail pour les salariés, dans les métiers du commerce les restaurateurs ont une place particulière en ce qui concerne les conditions de travail de leurs salariés. Plus physique et dans un environnement où les accidents sont plus fréquents (notamment en cuisine), ce corps de métier doit donc prêter une attention plus particulière aux conditions de travail de leurs salariés.



Mettre en place un dispositif ou un renouvellement de matériel pour faire des économies d'électricité, le secteur de la restauration en plus d'être consommateur en eau est également très consommateur d'électricité d'où la nécessité de réduire cette consommation. Cette mesure a l'avantage de permettre aux restaurateurs de faire des économies substantielles sur l'année.

Eviter les produits d'entretien dangereux pour l'environnement et le personnel, la restauration est un secteur où l'hygiène se doit d'être stricte, c'est pourquoi le choix des produits d'entretien sont cruciaux et ont un impact par leur utilisation mais aussi par leur fabrication. A noter que des produits d'entretien respectueux de l'environnement peuvent être tout aussi efficaces que des produits d'entretien classiques.



b. Les services

Le secteur des services en centre-ville est composé en grande partie de services bancaires, assurances, immobilier. Donc beaucoup d'infrastructures sous forme de bureaux.

Gestion optimale de la température, cette mesure permettra d'éviter des déperditions d'énergie et donc de faire des économies. Il peut être efficace d'installer un thermomètre mural et d'optimiser la température par rapport à l'extérieur.



La gestion électrique, cette mesure consiste à bien penser à tout éteindre ET déconnecter tout les appareils électriques qui peuvent l'être une fois que l'on ferme le commerce, petite mesure simple mais efficace car elle permet une économie évidente sur une année

Utiliser du papier respectueux de l'environnement, le secteur des services est grand consommateur de papier et ce serait un grand geste de limiter l'impact sur l'environnement de ce secteur en utilisant du papier recyclé et/ou PEFC (papier en provenance de forêts gérées durablement) cela préservera ainsi les forêts et promulguera l'industrie du recyclage.



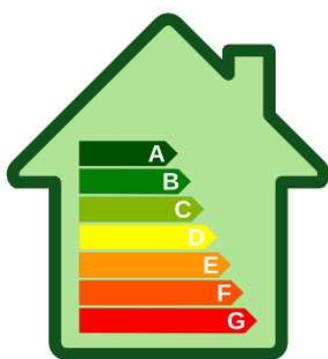
Papier recyclé



Utiliser des consommables respectueux de l'environnement, à l'instar du papier le secteur des services et très consommateurs de divers objets jetables (stylos, gobelets, encres...) pour réduire leur impact diverses solutions existent (recyclables, recyclés, réutilisables...). Recycler ses cartouches d'encres peut également être un moyen de

réduire l'impact de ces consommables sur l'environnement.

Proposer des solutions de covoiturage au sein de sa structure, le secteur des services regroupant souvent plusieurs employés dans le même lieu il peut être pertinent de mutualiser les parcours domicile - travail, pour ainsi désengorger le centre-ville et réduire les émissions de gaz à effets de serre.



L'isolation des locaux, le secteur des services comprend des commerces qui ne nécessitent pas de garder les portes ouvertes (à l'instar des commerces textiles, même si le fait de garder les portes ouvertes ne garantit pas plus de passage...) et qui ne constate pas un passage important à certaines heures (comme les restaurants) d'où l'idée d'isoler les locaux afin de réduire les déperditions thermiques à leur stricte minimum.

De plus, couplée avec une bonne gestion de la température, l'effet de cette mesure se verra démultipliée. A noter que des efforts en termes d'isolation ne sous-entend pas immédiatement de gros travaux, des solutions plus légères existent.

c. Les commerçants et artisans

Cette section regroupe un grand nombre de commerces aux problématiques et besoins différents c'est pourquoi les mesures listées ci-dessous se doivent d'être adaptables pour tout type d'infrastructure.



Proposer des sacs/emballages respectueux de l'environnement, trop de commerces ne proposent encore que des sacs plastiques, ces sacs sont fragiles et vont dans 90% des cas dans la poubelle après l'achat. Pour réduire les déchets, les commerçants devraient proposer des sacs réutilisables ou biodégradables.

Proposer/utiliser 10% de produits bio, locaux, équitables, pour que les commerces promulguent et soutiennent une économie plus durable dans son ensemble et également pour répondre à une demande verte croissante.



Mettre en place une temporisation systématique de l'éclairage, comme dit plus haut, l'éclairage représente une partie conséquente de la consommation d'électricité des commerces. La temporisation de l'éclairage du commerce (par l'installation d'un minuteur ou tout simplement en éteignant tout en fermant) est une mesure non-négligeable en matière d'économie d'énergie.

Entretien régulièrement ses installations de chauffage, électriques et plomberie, il s'agit ici d'une mesure légère, mais qui a son importance en termes de développement durable, moins de perte d'énergie et d'eau, meilleure durabilité des installations. C'est une mesure simple et qui ne coûte rien mais qui permet de faire des économies sur l'année et qui, de surcroît, sécurise les locaux contre les accidents (incendies par exemple).



Gérer de façon optimale la température, il s'agit ici de ne pas surchauffer son commerce car s'il y a du passage la déperdition thermique sera importante, de plus le fait de fermer les portes du commerce fait économiser beaucoup d'énergie (ne pas hésitez à mettre un panneau « magasin ouvert et éco-responsable»).

Utiliser des modes de transport doux pour son commerce, le vélo, le tram, la marche... Les modes de transports doux ne manquent pas, et sont souvent plus économiques en plus d'être plus durables. Travaillant dans les commerces de Bordeaux, optimisez vos déplacements qu'il s'agisse de votre lieu de travail à chez vous, ou lors de déplacement professionnels.



III. Généralités et mise en place

Cette partie a pour but de décrire le fonctionnement, la politique et la manière dont il convient de mettre en place la « Charte éco commerçants & artisans», la dernière partie traitera du cas particulier des enseignes.

a. Fonctionnement et politique de la « Charte éco commerçants & artisans»

La « Charte éco commerçants & artisans» se présente donc en premier lieu avec des mesures phares qui, s'ils elles sont appliquées, justifieront l'obtention du « label indicatif ». Ces mesures sont donc par nature accessibles et pertinentes pour tous les types de commerces.

Dans un deuxième temps, la charte se décline horizontalement par type de commerces au nombre de 3 : les restaurateurs, les services et les commerçants & artisans. Tout les types de commerces répondent à des problématiques et des besoins différents en ce qui concerne le développement durable, d'où les différentes mesures qui leurs sont attribuées.

Enfin, en dernier lieu, la déclinaison se fera verticalement par une gratification par niveau en fonction du nombre de mesures adoptées dans leur typologie.

La politique générale de la « Charte éco commerçants & artisans» et d'instaurer une dynamique positive de développement durable, par un travail de sensibilisation mais surtout par les avantages que les commerçants pourront retirés de cette charte en termes d'image et économiques. En effet, certaines mesures ne sont pas dénuées d'intérêts économiques sur le long terme (notamment en économie d'énergie et d'eau), en ce qui concerne l'avantage en termes d'images

il devra être instauré par une forte communication auprès du public bordelais, pour que le « label indicatif » qui découlera de cette charte ait une vraie valeur de qualité éco-responsable.

b. Importance et aspects de la communication

La communication revêt donc une place importante dans le lancement de la « Charte éco commerçants & artisans », par le fait que c'est cela qui va lui donner le « poids » nécessaire pour la rendre attractive pour les commerçants.

Celle-ci devra se faire sur deux populations : la population des commerçants et les consommateurs bordelais en général.

La communication auprès des commerçants aura un but de sensibilisation et d'information, il s'agira de montrer tout ce qui peut être fait en matière de développement durable et les avantages qu'ils peuvent en retirer. Pour ce faire, l'organisation de matinales pourra être envisagée en regroupant également les associations de commerçants que La Ronde des Quartiers de Bordeaux fédère.

La communication auprès des consommateurs devra être constante, pour être sûr que la population intègre cette charte, de façon à créer une émulation positive commerçants/clients. Il pourrait être pertinent de communiquer pendant des événements de type développement durable (ex : la semaine du développement durable).

Il semble important également de constituer un réseau de communication avec les associations de quartier pour toucher un maximum de population sur Bordeaux et repérer tout ce qui se met en place en terme de développement durable.

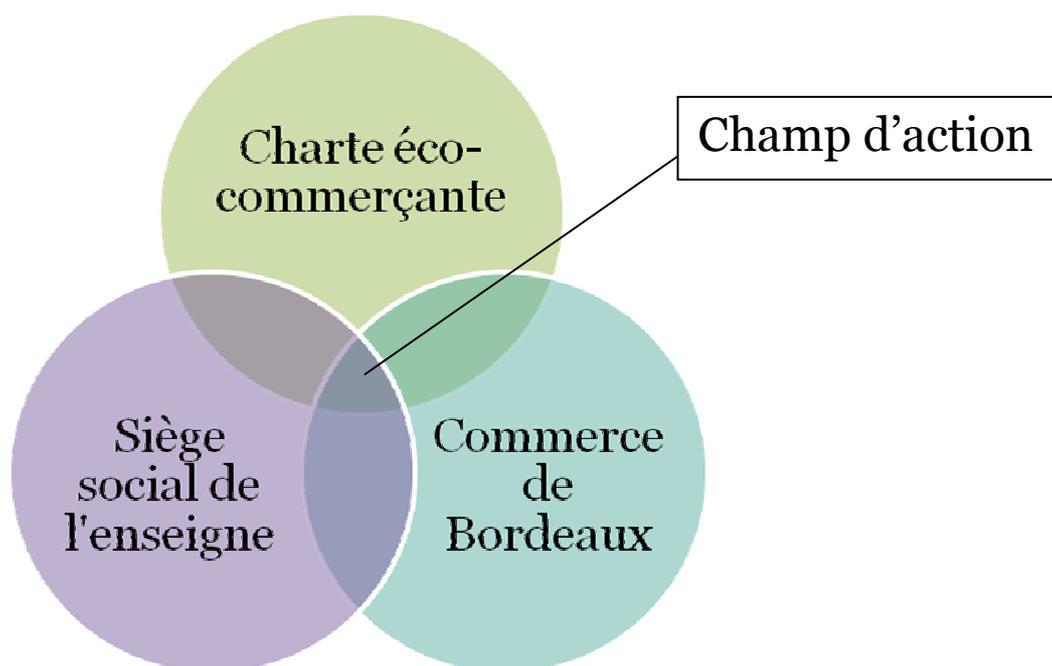
Il serait bienvenu ici que la Mairie de Bordeaux relaie l'information auprès du public de manière continu, et instaure une dynamique au lancement de la charte.

c. Cas particulier : les enseignes nationales

Les enseignes nationales se caractérisent par le fait qu'elles ne sont pas totalement libres de leurs actions sur leurs infrastructures à Bordeaux, notamment en ce qui concerne les mesures de développement durable.

Ainsi, les enseignes nationales devront faire l'objet d'une étude au cas par cas, il conviendrait donc de démarcher les commerces de Bordeaux mais également le siège social de l'enseigne.

Il faudra également adapter les mesures de développement durable aux diverses problématiques auxquelles elles seront confrontées.



La démarche à adopter serait de communiquer la charte auprès de enseignes, ainsi que de montrer les retombées médiatiques sur Bordeaux et l'implication institutionnelle autour de cette charte. Cela incitera ainsi les enseignes à y adhérer.

Conclusion

La « Charte éco commerçants & artisans» 2012 est donc une évolution de celle de 2007, qui a pour vocation d'amener une dynamique de développement durable plus efficace. Elle s'organise donc autour de 3 mesures phares qui ont pour objectif d'amener les commerçants à rentrer dans cette dynamique, c'est pourquoi ces mesures sont accessibles et facilement réalisables pour tous.

Dans un deuxième temps, la « Charte éco commerçants & artisans» s'organisera en suivant une typologie de commerçants qui permettront à chacun de répondre à leur problématique et à leurs besoins. Ces mesures sont progressives en termes d'effort et cette progression débouchera sur une gratification pour rajouter à la dynamique générale.

De manière générale, la communication auprès de la population et des commerçants est la meilleure solution pour faire valoir cette charte, une attention toute particulière devra y être apportée.

Enfin, le cas des grandes enseignes devra être examiné auprès de chacun des commerces concernés afin d'établir la manière qu'il conviendrait pour les intégrer à la « Charte éco commerçants & artisans».

Au final, et pour instaurer une continuité à cette charte il faudra trouver un système de contrôle simple, rapide et incitatif pour les commerçants. Sans quoi le projet pourrait être avorté très rapidement par manque de continuité dans l'action. Car le but du développement durable ne réside pas dans l'évènementiel mais bien dans la pérennité et la stabilité de ce qui a été mis en place au départ.



« Grille d'auto-évaluation de l'accessibilité »

Depuis la loi du 11 février 2005 votée par le parlement français : « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les commerces, quelle que soit leur taille ou leur activité, doivent respecter l'article L. 111-7-3 : « les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps ».

La mise aux normes des bâtiments existants doit se faire au plus tard le 1^{er} janvier 2015.

La Ronde des Quartiers de Bordeaux a constaté que les enseignes commerciales nationales développent les audits de leurs magasins et planifient leurs mises aux normes contrairement aux commerçants et artisans indépendants qui se retrouvent isolés et perdus dans l'application de la réglementation.

L'association souhaite donc mettre à la disposition des commerçants et artisans indépendants de Bordeaux, un outil permettant « d'auto-évaluer » le niveau d'accessibilité de leurs commerces (généralement ERP catégorie 5). Ces derniers pourront ainsi savoir s'ils sont aux normes ou ce qui devra être fait dans leur établissement en termes d'accessibilité et quelles démarches doivent être effectuées.

Ce livret indiquera également, à titre d'exemple, quelques tarifs d'éléments de mise aux normes, tels que les bandes de signalisation podotactiles, boucle magnétique, rampe d'accessibilité, afin de dé-mystifier les notions de coûts liés à l'accueil des personnes handicapées.

Ce document sera imprimé en 1000 ou 2000 exemplaires et sera présenté individuellement (démarchage informatif et explicatif) et de façon groupée auprès des associations de quartiers.

Ce livret vient en renfort de la forte politique d'accessibilité universelle de la Ville, notamment par le biais de la démarche « Destination pour Tous », et, du lancement du guide d'accueil des personnes malentendantes que l'association réalisera et distribuera avant la fin de l'année.



Grille
Auto-évaluation
Sur l'accessibilité
De mon commerce

Rappel des obligations légales

Depuis la loi du 11 février 2005 votée par le parlement français : « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

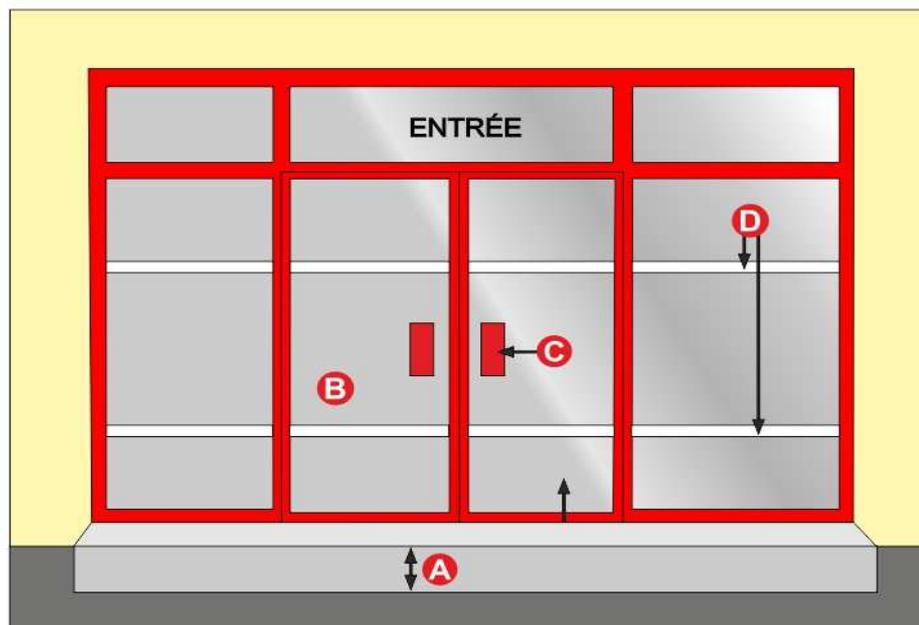
Les commerces, quel que soit leur taille ou leur activité, doivent respecter l'article L. 111-7-3 : « les établissements existants recevant du public doivent être tels que toute personne handicapée puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public. L'information destinée au public doit être diffusée par des moyens adaptés aux différents handicaps ».

La mise aux normes des bâtiments existants doit se faire au plus tard pour le 1^{er} janvier 2015.

ATTENTION :

Pour toute demande d'autorisation de travaux, permis de construire ou pour tout bail dont la destination change, la loi sur l'accessibilité s'applique immédiatement. Il conviendra donc de ne pas oublier d'intégrer dans son prévisionnel le coût de la mise aux normes de son établissement.

Fiche 1 : entrée



ERP = Etablissement /commerce recevant du public

CONFORME

NON CONFORME

B Type ERP < 100 personnes

Largeur de porte (Bâtiment existant)

Largeur de porte (Bâtiment neuf)

$\geq 0,80$ m

< 0,80 m

$\geq 0,90$ m

< 0,90m

B Type ERP ≥ 100 personnes

Largeur de porte (Bâtiment neuf et existant)

● 1 vantail Oui

$\geq 1,40$ m

< 1,40 m

● Porte à 2 vantaux Oui

Largeur totale de l'ouverture

$\geq 1,40$ m

< 1,40 m

si 2 vantaux : Largeur d'au moins 1 vantail

$\geq 0,90$ m

< 0,90 m

A Seuil de porte (Hauteur de la marche)

≤ 2 cm

> 2 cm

C Poussée de la porte

Facile

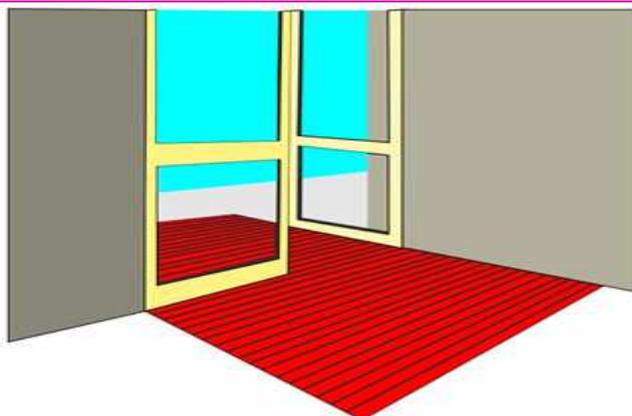
Difficile

D Signalisation des vitres

Oui

Non

Fiche 2 : tapis d'entrée



● Tapis d'entrée
Oui Non

Hauteur du tapis

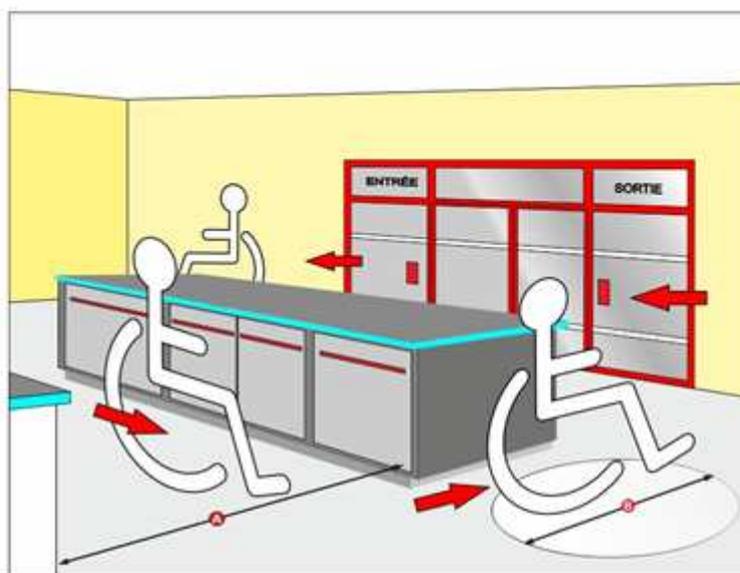
CONFORME

$\leq 2 \text{ cm}$

NON CONFORME

$> 2 \text{ cm}$

Fiche 3 : circulation intérieure



A Espace entre les rayons / mobilier

B Aire de rotation

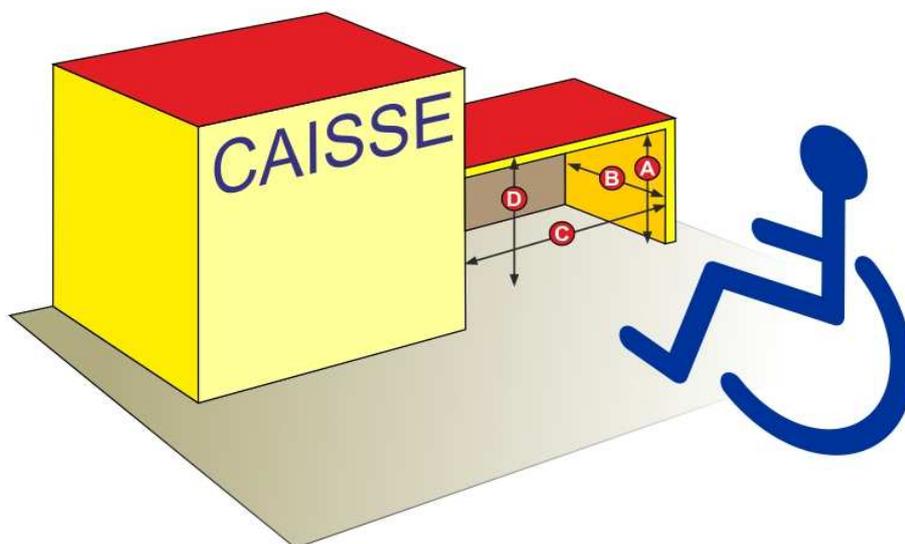
CONFORME

$\geq 1,20 \text{ m}$
 $\emptyset \geq 1,50 \text{ m}$

NON CONFORME

$< 1,20 \text{ m}$
 $\emptyset < 1,50 \text{ m}$

Fiche 4 : caisse



● Espace pour personne à mobilité réduite (PMR)

A Hauteur sous plateau

B Profondeur

C Largeur

D Hauteur du plateau

CONFORME

Oui

$\geq 0,70$ m

$\geq 0,30$ m

$\geq 0,60$ m

$\leq 0,80$ m

NON CONFORME

Non

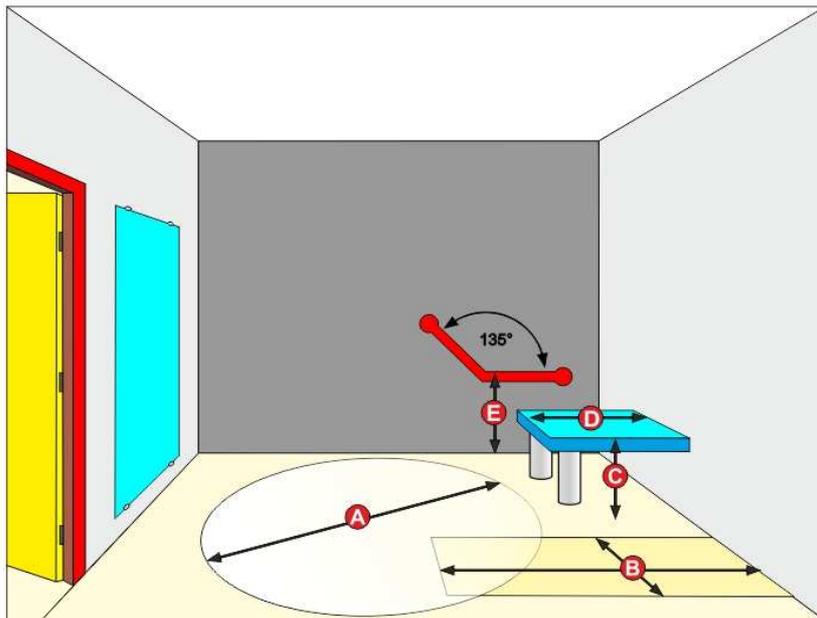
$< 0,70$ m

$< 0,30$ m

$< 0,60$ m

$> 0,80$ m

Fiche 5 : cabines d'essayage



● Cabine d'essayage
 Oui Non

- Ⓐ Aire de rotation
- Ⓑ Espace d'usage (1,30m x 0.80m)
- Ⓒ Hauteur d'assise
- Ⓓ Profondeur de l'assise
- Ⓔ Barre d'appui

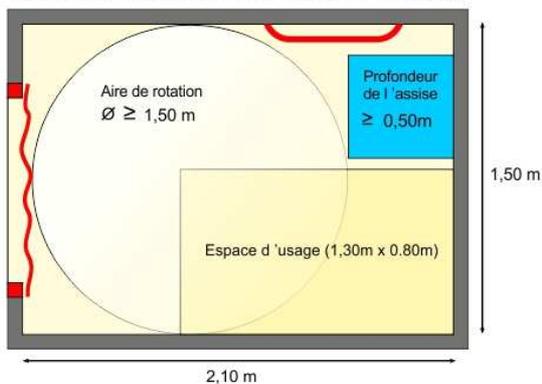
CONFORME

NON CONFORME

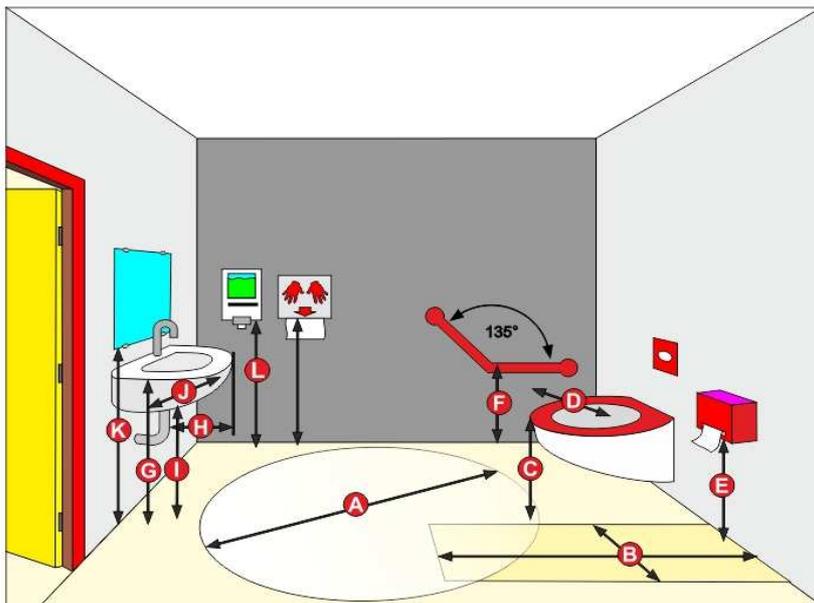
$\varnothing \geq 1,50 \text{ m}$
 (1,30m x 0.80m)
 $0,45 \leq h \leq 0,50 \text{ m}$
 $\geq 0,50 \text{ m}$
 $0,70 \leq h \leq 0,80 \text{ m}$

$\varnothing < 1,50 \text{ m}$
 autres
 autres
 autres
 autres

Dimensions minimum de la cabine d'essayage



Fiche 6 : toilettes ouvertes au public



● Cabinet d'aisance ouvert au public

Oui Non

- A** Aire de rotation
- B** Espace d'usage (1,30m x 0.80m)
- C** Hauteur de la cuvette
- D** Distance mur / axe de la lunette
- E** Hauteur distributeur papier
- F** Hauteur barre d'appui
- G** Hauteur du lavabo
- H** Distance siphon / bord du lavabo
- I** Hauteur sous le lavabo ou le lave mains
- J** Largeur sous le lavabo ou le lave mains
- K** Hauteur du miroir
- L** Distributeur de savon
- M** Serviette / sèche mains, etc.

CONFORME

Oui	<input type="checkbox"/>
$\varnothing \geq 1,50 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
(1,30m x 0.80m)	<input type="checkbox"/>
$0,45 \leq h \leq 0,50 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$0,35 \leq d \leq 0,40 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$> 0,90 \text{ m} \leq 1,30 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$0,70 \leq h \leq 0,80 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$\leq 0,85 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$\geq 0,30 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$\geq 0,70 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$\geq 0,60 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
$\leq 1,05 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
\leq	<input type="checkbox"/>
$\leq 1,30 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>

NON CONFORME

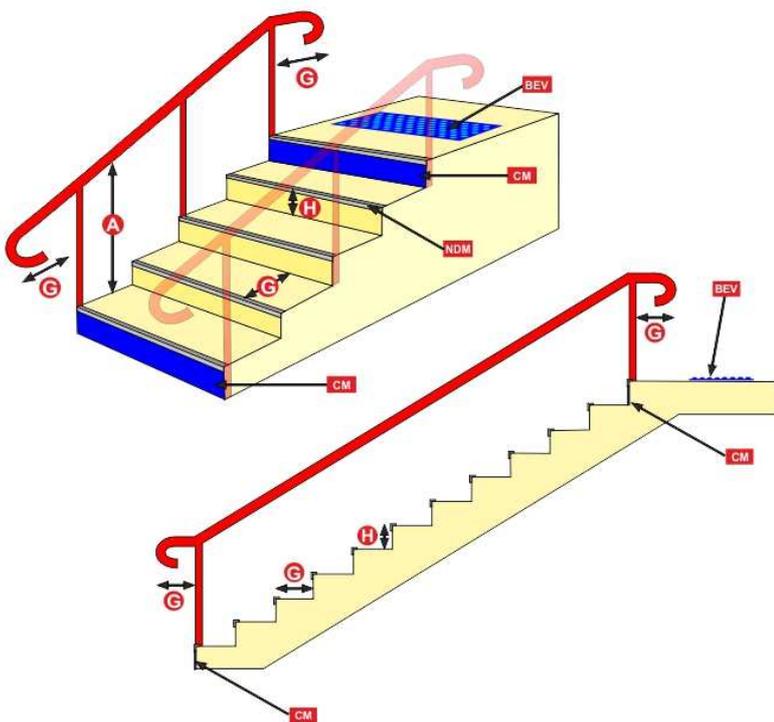
Non	<input type="checkbox"/>
$\varnothing < 1,50 \text{ m}$	<input type="checkbox"/>
autres	<input type="checkbox"/>

Fiche 7 : escalier

ERP neuf
H 0,16 m **G** 0,28 m

ERP existant en cas de contraintes structurelles
H 0,17 m **G** 0,28 m

- BEV** Bande d'éveil à la vigilance
- CM** Contremarche contrastée
- NDM** Nez de marche



CONFORME

NON CONFORME

● Escalier intérieur
 Oui Non

A Hauteur de la main courante

B Giron (Bâtiment existant)

B Giron (Bâtiment neuf)

H Hauteur de la marche (Bâtiment existant)

H Hauteur de la marche (Bâtiment neuf)

C Prolongation égale au giron

BEV Bande d'éveil à la vigilance
 (contraste visuel et tactile)

NDM Nez de marche contrastés
 (sur chaque marche)

CM Contremarches contrastées
 (première et dernière marche)

$\geq 0,80$ et $\leq 1,00$ m

$\geq 0,28$ m

$\geq 0,28$ m

$\leq 0,17$ m

$\leq 0,16$ m

Oui

Oui

Oui

Oui

autres

$< 0,28$ m

$< 0,28$ m

$> 0,17$ m

$> 0,16$ m

Non

Non

Non

Non

Fiche 8 : ascenseur

En cas d'obligation veuillez consulter un ascensoriste ou dans certains cas un spécialiste des plateformes élévatoires.



Cas où l'ascenseur est obligatoire

Obligatoire dans un ERP existant selon l'effectif du public admis dans l'établissement si les conditions suivantes sont remplies :

Effectif public \geq 100 pers : aux étages supérieurs et inférieurs.

Effectif public $<$ 100 pers : aux étages supérieurs et inférieurs lorsque certaines prestations ne sont pas offertes au rez-de-chaussée.

ATTENTION :

- Les niveaux décalés (c'est-à-dire de plus de 1.20 m) sont également concernés par l'obligation.
- Dans le cadre de l'installation d'un ascenseur celui-ci doit impérativement respecter la norme NF EN 81-70.
- En cas de contraintes structurelles il est possible de demander une dérogation.
- Les plateformes élévatoires ou escaliers escamotables sont des dispositifs dérogatoires. Dans ce cas, une demande de dérogation devra être déposée en Mairie avant la réalisation des travaux.

Démarche dépôt de dossier - mise aux normes accessibilité

Si vous remplissez toutes les conditions établies par cette grille d'évaluation, Félicitations, vous êtes aux normes.

Si, suite à cette grille d'évaluation vous constatez que votre établissement n'est pas en règle, vous trouverez ci-dessous, la démarche à suivre pour déposer un dossier et le cas échéant une demande de dérogation. Ce dossier devra être déposé à la mairie de Bordeaux.

- **Le dossier est composé de 2 volets :**
 - Volet accessibilité :
 - « Un plan état des lieux » : plans de votre établissement avant travaux.
 - « Un plan Projet » : correspondant au plan de l'établissement après travaux prévus
 - Une notice d'accessibilité : Récapitulatif des mesures mises en place concernant l'accessibilité universelle.
 - Volet sécurité :
 - Notice de sécurité : Récapitulatif montrant que les règles de sécurité sont respectées
- ⇒ Si aucuns, ou une partie, des travaux ne peuvent être effectués selon vous, vous pouvez faire une demande de dérogation en justifiant votre impossibilité de mettre votre établissement aux normes d'accessibilité:
- Dérogation :
 - Justification de la demande de dérogation sur 3 points (un seul des 3 points peut suffire à la dérogation) :
 - Impossibilité technique lié au bâtiment
 - Travaux dénaturant un bâtiment classé
 - Conséquences excessives sur l'activité de l'établissement

Une commission statuera sur la pertinence de demande de dérogation, la présence du propriétaire de l'établissement en question est souhaitée mais pas obligatoire.

Deux cas de figure peuvent se présenter suite à cette commission :

- Acceptation de la dérogation => Soit par impossibilité totale des travaux soit par une minoration des règles d'accessibilité.
- Refus de la dérogation => les travaux seront obligatoires.

Attention ! Si les travaux ne sont pas effectués pour la mise aux normes de l'établissement concernant l'accessibilité d'ici le 1^{er} Janvier 2015, et ceci hors dérogation, l'administration, en principe, se relève le droit de demander la fermeture de l'établissement.

Pour en savoir plus :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Accessibilite-.html

www.developpement-durable.gouv.fr/Textes-de-referance-ERP-Mesures.html

Grille tarifaire des produits concernant l'accessibilité

Pour faciliter la mise aux normes de votre commerce nous vous renseignons une grille tarifaire de différents outils permettant un meilleur accueil des personnes en situation de handicap.

Dénomination Produit	Ordre de prix
Bande de signalisation podotactile	90 - 115 €
Boucle magnétique pour sourds et/ou malentendants	130 - 220 €
Rampe accessibilité	100 - 2500 € (devis nécessaire)
Contremarche contrastée	100 €
Barre d'appui	39 - 119 €
Tapis Grand Trafic ERP	44 - 900 €/m ² (devis nécessaire)
Bande de guidage au sol	20 - 50 €/m
Balise de guidage sonore	300 € (devis nécessaire)

Contact

La Ronde des Quartiers de Bordeaux
102, rue Sainte Catherine
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 81 12 97
Fax : 05 56 52 79 78
e-mail : contact.laronde@orange.fr

Ronde des Quartiers de Bordeaux

Charte Eco commerçants-artisans et grille auto-évaluation accessibilité

Financement				
CHARGES			PRODUITS	
INTITULE	HT	TTC	INTITULE	TTC
<u>Charte Eco Commerçants - artisans</u>	14 374	16 556		
Radios	5 569	6 661	Mairie de Bordeaux	7 000
Sud Ouest	2 800	3 349		
Bx 7	1 540	1 841		
Conception/diffusion aupres des commerçants	3 240	3 240	Ronde des Quartiers de Bx et partenaires privés	16 768
Impression/Création	1 026	1 226		
Vitrophanies	200	239		
<u>Grille auto-évaluation pour les commerçants indépendants</u>	6 561	7 212		
Animation et diffusion aupres des commerçants	3 240	3 240		
Impression/Création	1 026	1 227		
Prestataire pour création	2 295	2 745		
TOTAL	20 935	23 768	TOTAL	23 768